

Référence courrier :
CODEP-DEP-2023-056175

Monsieur le Directeur de
WESTINGHOUSE ELECTRIQUE FRANCE
86, rue de Paris
Bâtiment Séquoia - BP7
F-91401 Orsay Cedex France

Dijon, le 17 octobre 2023

Objet : Contrôle de la fabrication des équipements sous pression nucléaires (ESPN)
Westinghouse Electrique France (WEF) - Usine ENSA à Maliaño (Cantabria, Espagne)
Inspection INSNP-DEP-2023-0262 du 27 septembre 2023
80F – Assemblage de parties supérieures de générateurs de vapeur de remplacement

Références :

- [1] Code de l'environnement, notamment son chapitre VII du titre V du livre V
- [2] Directive 2014/68/UE du 15 mai 2014 relative à l'harmonisation des législations des Etats membres concernant la mise à disposition sur le marché des ESP
- [3] Arrêté du 30 décembre 2015 modifié relatif aux équipements sous pression nucléaires et à certains accessoires de sécurité destinés à assurer leur protection
- [4] CODEP-DEP-2023-006018 – GVR 80F – Position de l'ASN sur la reprise des activités de soudage chez Westinghouse Italie

Monsieur le Directeur,

Dans le cadre des attributions de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) concernant le contrôle de la fabrication des équipements sous pression nucléaires (ESPN) en référence, une inspection courante de vos services a eu lieu le 27 septembre 2023 dans l'usine d'ENSA à Maliaño (Cantabria, Espagne) sur le thème de la réalisation des opérations de fabrication et de contrôles des ESPN.

Je vous communique ci-dessous la synthèse de l'inspection, ainsi que les demandes et observations qui résultent des constatations faites, à cette occasion, par les inspecteurs.

SYNTHESE DE L'INSPECTION

L'inspection en objet s'est déroulée dans le cadre de l'évaluation de la conformité des générateurs de vapeur de remplacement du projet 80F.

En salle, les inspecteurs ont porté leur examen sur :

- les moyens développés pour assurer la maîtrise et la qualification des procédés spéciaux mis en œuvre ;

- l'efficacité du plan d'amélioration de la qualité déployé par ENSA à la suite du Stop Work Order (SWO) de 2020 relatif aux opérations de soudage ;
- la surveillance exercée par WEF sur son fournisseur ENSA ;
- le traitement des fiches de non-conformité ouvertes par ENSA.

Dans les ateliers, les inspecteurs ont assisté à la surveillance exercée par Westinghouse lors d'une opération de soudage, à la réalisation par ENSA d'un contrôle contradictoire par ultrasons demandé par l'ASN. Les inspecteurs ont également échangé avec les équipes chargées de la réalisation des contrôles non destructifs et ont visité les locaux dédiés au contrôle par radiographie.

En synthèse, les inspecteurs considèrent, sur la base des éléments présentés par Westinghouse et ENSA, que les actions engagées par ENSA dans le cadre du plan d'amélioration de la qualité semblent robustes, que l'organisation et la réalisation des fabrications apparaissent adaptées aux enjeux relatifs aux ESPN. Les inspecteurs portent une appréciation positive sur la surveillance exercée par Westinghouse.

Toutefois, en ce qui concerne la maîtrise et la qualification des procédés spéciaux, Westinghouse doit dès à présent engager les actions nécessaires pour disposer de qualifications dédiées.

Les inspecteurs ont formulé une demande et deux observations.

I. DEMANDES A TRAITER PRIORITAIREMENT

Sans objet.

II. AUTRES DEMANDES

Maîtrise et qualification des procédés spéciaux

En vue de la qualification des procédés spéciaux mis en œuvre par Westinghouse ainsi que ses fournisseurs dans le cadre de la fabrication des équipements sous pression nucléaires (ESPN), l'ASN a adressé à Westinghouse, en amont de l'inspection, le projet de paragraphe de la prochaine révision du guide 8 de l'ASN relatif à la maîtrise et la qualification des procédés spéciaux.

En outre, dans le courrier en référence [4], l'ASN avait demandé à Westinghouse d'engager une démarche de qualification des traitements thermiques de détensionnement (TTD) locaux afin de renforcer le caractère représentatif des coupons témoins.

Toutefois, lors de l'inspection Westinghouse a indiqué n'avoir pas encore initié cette démarche.

Demande II.1 : Etablir et transmettre un plan d'actions relatif à la maîtrise et la qualification des procédés spéciaux mis en œuvre dans le cadre de la fabrication des ESPN.

Délai de formalisation et de transmission des fiches de non-conformité (FNC)

Westinghouse impose à ENSA de lui notifier sous 24h toutes les fiches de non-conformité ouvertes dans le cadre des fabrications. Toutefois, il n'existe aucune exigence relative au délai de formalisation et de transmission des FNC à Westinghouse.

Demande N° II.2 : Indiquer les modalités d'information établies entre Westinghouse et ENSA pour la formalisation et la transmission des FNC, celles-ci pouvant être adaptées en fonction de la nature des constats d'écart. Transmettre la documentation associée.

III. CONSTATS OU OBSERVATIONS N'APPELANT PAS DE REPONSE A L'ASN

Lors de l'inspection, Westinghouse a indiqué ne pas réaliser de gestes de surveillance d'ENSA pendant la nuit et les weekends, alors que certaines opérations de fabrication ont lieu à ces moments-là.

Observation III.1 : S'assurer que les modalités de contrôles en atelier sont adaptées pour détecter d'éventuelles opérations réalisées en dehors du processus de fabrication défini.

*

* *

Vous voudrez bien me faire part, **sous deux mois**, et **selon les modalités d'envois figurant ci-dessous**, de vos remarques et observations, ainsi que des dispositions que vous prendrez pour remédier aux constatations susmentionnées et répondre aux demandes. Pour les engagements que vous prendriez, je vous demande de les identifier clairement et d'en préciser, pour chacun, l'échéance de réalisation.

Je vous rappelle par ailleurs qu'il est de votre responsabilité de traiter l'intégralité des constatations effectuées par les inspecteurs, y compris celles n'ayant pas fait l'objet de demandes formelles.

Enfin, conformément à la démarche de transparence et d'information du public instituée par les dispositions de l'article L. 125-13 du code de l'environnement, je vous informe que le présent courrier sera mis en ligne sur le site Internet de l'ASN (www.asn.fr).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

L'Adjointe au Chef du BECEN de l'ASN/DEP

SIGNE

Clémentine PERON